

**ARRETE N° 278/2025/ST**

NOMENCLATURE ACTES : 3.5 Autres actes de gestion du domaine public

**ARRETE D'OCCUPATION DU DOMAINE POUBLIC  
TOURNAGE D'UN FILM PUBLICITAIRE  
PLACE JOSEPH WATTELLIER, PLACE DES AMOUREUX  
JEUDI 4 SEPTEMBRE 2025**

**Le Maire de la Commune de Vauréal,**

**VU** l'article L.2212-1 du code général des collectivités territoriales relatif aux pouvoirs de police du Maire,

**VU** l'article L.2212-2 du code général des collectivités territoriales relatif aux pouvoirs du Maire concernant la police de la circulation et du stationnement,

**VU** l'article R.417-10 du code de la route relatif aux sanctions applicables aux véhicules gênant la circulation,

**VU** l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales permettant au Maire de déléguer une partie de ses fonctions à un de ses adjoints, dans un souci de bonne administration,

**VU** l'arrêté de délégation de signature n° 197/2023/AG par lequel Monsieur le Maire autorise Monsieur Daniel VIZIERES, adjoint en charge des secteurs relatifs aux commerces et aux espaces publics, à signer les arrêtés relatifs aux travaux, à la circulation ainsi qu'à l'occupation du domaine public,

**VU** la délibération n° 1.10/04/2025 du Conseil municipal en date du 9 avril 2025 fixant le montant des redevances pour mise à disposition de personnel et de matériel à compter du 1<sup>er</sup> mai 2025,

**CONSIDERANT** la grille tarifaire des tournages applicables sur l'agglomération de Cergy-Pontoise- annexe 4,

**CONSIDERANT** la demande en date du 29 août 2025 de la société de production **KTGB** – 10, rue Vivienne – 75002 PARIS, d'une autorisation de tournage d'un film publicitaire le jeudi 4 septembre 2025 de 6h00 à 22h00, place Joseph Wattellier et place des Amoureux,

**CONSIDERANT** la nécessité d'occuper un espace de 200m<sup>2</sup> pour le stationnement des véhicules techniques et les besoins logistiques liés au tournage,

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** Une autorisation de tournage d'un film publicitaire est accordée sur la contre-allée comprise entre du Mail Mendès France dans sa partie comprise entre le passage de la flamme et le centre socioculturel L'Agora, la place Joseph Wattellier et la place des Amoureux, le jeudi 4 septembre 2025 de 6h00 à 22h00.

**ARTICLE 2 :** Un groupe électrogène sur poids lourd sera autorisé à accéder au jardin des Hauts Toupets depuis le chemin du Bocquet pour le tournage.

Pour ses besoins logistiques, et techniques, le demandeur est autorisé à stationner ses véhicules sur un espace de 200m<sup>2</sup> au parking du gymnase des Toupets (place Louise Michel), le jeudi 4 septembre 2025.

**ARTICLE 3 :** La société **KTGB** est soumise au paiement d'une redevance pour occupation du domaine public, selon la grille tarifaire intercommunale applicable pour l'accueil des tournages :

- Tarif à la journée pour une publicité et une équipe technique de 30 à 50 personnes : 1 500 €,
- Tarif journalier d'emprise logistique ou technique : 6 €/m<sup>2</sup> x 200m<sup>2</sup>
- Tarif pour mise à disposition de la salle polyvalente de L'Agora : 100 €
- Tarif pour la dépose et le remplacement de mobilier urbain permettant à un bus d'accéder à la place Joseph Wattellier : 1 500 €
- Tarif de mise à disposition de personnel et matériel communal pour donner accès au jardin des Hauts Toupets depuis le chemin du Bocquet au groupe électrogène sur poids lourds, le jeudi 4 septembre à 6h00 : 48 €
- Tarif de mise à disposition de personnel pour donner accès à la salle polyvalente du centre socioculturel à 6h pour l'accueil des équipes du tournage : 60 €

Soit la somme de **4 408.00 €** pour le tournage sur la journée (1 500€ + 200m<sup>2</sup> X 6 € + 100 € + 1 500 € + 48 € + 60 €).

**ARTICLE 4 :** Les autorités de Police Municipale et Nationale sont habilitées à prendre toutes les dispositions nécessaires, complémentaires ou modificatives du présent Arrêté Municipal.

**ARTICLE 5 :** Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et leurs auteurs poursuivis conformément à la loi.

**ARTICLE 6 :** Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vauréal, le 3 septembre 2025

**Pour le Maire de Vauréal,  
Par délégation,**

**L'Adjoint en charge des  
commerces et des espaces publics**

**Daniel VIZIERES**



*[Handwritten signature]*

**Date exécutoire :**

.....

**Date de notification :**

.....

**Date de mise en ligne :**

.....

*Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de sa mise en ligne pour tout tiers ayant un intérêt à agir.*

Accusé de réception en préfecture  
095-219506375-20250903-278-2025-ST-AR  
Date de télétransmission : 04/09/2025  
Date de réception préfecture : 04/09/2025

